

# CSE : EXERCER SON MANDAT ET PROMOUVOIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (DE 11 À 49 SALARIÉS)

## Public

- Elus du CSE (entreprises de moins de 50 salariés)

## Durée

- 5 jours soit 3 jours + 2 jours (35 heures)

## Horaires

- 9 h à 17 h

## Lieu

- FIAP - 30, rue Cabanis  
75014 PARIS

## Personnes en situation de handicap

- Tous nos lieux de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite avec un accès aux salles de formation par ascenseur adapté pour contenir un fauteuil.

- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente handicap (Lise MATTIO Tel : 06 60 10 48 67) pour vérifier la faisabilité, quelle que soit la nature du handicap.

- Des ajustements en matière de durée et de rythme pourront être envisagés.



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée au titre d'actions de formation

## Organisme de formation agréé par le ministère du Travail pour la formation dédiée aux Élus au CSE

## Objectifs

- Maîtriser le rôle, les attributions et les moyens du CSE
- Exercer ses missions en matière de prévention de la santé et de la sécurité au travail (SST)
- Développer les aptitudes à déceler et à mesurer les risques professionnels et ses capacités d'analyse des conditions de travail

## Programme de formation

### Premier module (3 jours)

1. **Maîtriser le fonctionnement et les attributions du CSE**
  - Missions des représentants du personnel au CSE
  - Présentation des réclamations individuelles et collectives
  - Organisation et déroulement des réunions du CSE
  - Contribution à la promotion de la santé et de la sécurité
2. **Assurer les attributions spécifiques**
  - Assistance des salariés en cas d'entretien préalable
  - Exercice du droit d'alerte (harcèlement, discrimination, etc.)
  - Cas de consultations du CSE
3. **Connaître les moyens des représentants au CSE**
  - Heures de délégation
  - Affichage, local, déplacement
  - Délit d'entrave
  - Statut protecteur des représentants du personnel
4. **Maîtriser les missions et moyens du CSE en SSCT**
  - Enjeux et principes de la prévention de la SSCT
  - Responsabilités de l'employeur en la matière
  - Attributions du CSE en matière de SSCT
  - Informations et documentations à la disposition du CSE

### Modalités d'évaluation

- Pré-requis : Aucun
- Evaluation : évaluation des connaissances au fil de la formation grâce à des quiz et des cas pratiques.
- A l'issue de la formation : remise d'une attestation de formation est remise

### Prix Inter-entreprises

- 1 895 €/ personne/net de taxes
- Remise de 10 % à partir de 2 inscrits

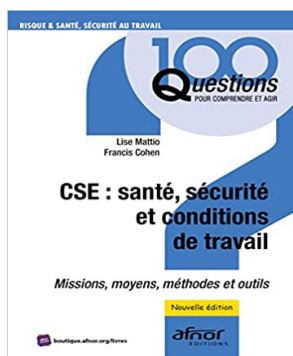
### Intra-entreprise

- Devis sur demande

### Formatrice

Spécialisée dans la formation des représentants du personnel en SSCT, habilitée par l'INRS pour la formation «Initiation à la prévention des risques psychosociaux».

Co-auteur de 100 questions sur le CSE : Santé, Sécurité et CT - Editions AFNOR - août 2022



5. Repérer et prévenir les risques professionnels
  - Analyser une situation de travail
  - Distinction entre le travail prescrit et le travail réel
  - Caractéristiques d'un risque professionnel
  - Actions de prévention
  - Focus sur certains risques : troubles musculosquelettiques , travail sur écran, bruit, ambiance thermique, etc.
6. Comprendre les risques psychosociaux
  - Mécanismes du stress au travail et ses effets sur la santé
  - Recensement des facteurs de RPS
  - Distinction des trois niveaux de prévention
7. Focus sur le document unique d'évaluation des risques professionnels
  - Forme et contenu (unités de travail, gravité, fréquence, etc.)
  - Rôle du CSE sur l'actualisation du DUERP
  - Mise à jour du DUERP et délais de conservation
  - Liste d'actions de prévention des risques et de protection des salariés
8. Solliciter les acteurs en santé au travail
  - Acteurs internes (réfèrent sécurité, salariés, etc.)
  - Acteurs externes (médecin du travail, CRAMIF/CARSAT, etc.)

### Second module (2 jours)

9. Retour d'expérience
  - Questions/réponses sur les cas rencontrés par les participants au cours de la période inter-session
10. Réaliser des enquêtes en cas d'accident du travail
  - Cas de recours aux enquêtes
  - Déroulement d'une enquête
  - Pratique de l'arbre des causes
  - Mesures de prévention pour éviter la reproduction de l'accident
11. Réagir et agir en cas de faits de harcèlement
  - Cadre juridique du harcèlement
  - Différentes formes de harcèlement (moral, sexuel, etc.)
  - Rôle du référent en charge de la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
  - Moyens d'action des représentants du personnel

LISE MATTIO

FORMATIONS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL : SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL

INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

LISEMATTIO@GMAIL.COM - WWW.LISEMATTIO.COM - ☎ 06 60 10 48 67

HABILITÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2014266-0012 DU 23/09/14

N° SIRET 352 169 684 00029 - NUMÉRO DE DÉCLARATION D'EXISTENCE : 11 920 421 692